

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2024

SEMAINE DE QUATRE JOURS POUR LES BÉNÉVOLES - (N° 2065)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par

M. Vuibert, Mme Chandler, M. Haury, Mme Klinkert, Mme Decodts et Mme Lingemann

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« moins »,

insérer les mots :

« ou exerçant un mandat de maire ou d'adjoint au maire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le bénévolat est un pilier de la vie associative et sociale en France. Il permet à des millions de citoyens de s'engager dans des causes qui leur tiennent à cœur et de contribuer au bien-être de leur communauté. Les maires et les adjoints, en particulier dans les petites communes rurales, jouent un rôle crucial dans le développement et l'animation de la vie locale. Ils sont souvent bénévoles à temps partiel en plus de leur activité professionnelle, ce qui peut représenter une charge de travail importante.

Aussi, la présente proposition de loi visant à instaurer la semaine de 4 jours pour les bénévoles est une initiative louable qui vise à reconnaître et à soutenir l'engagement des bénévoles. Cependant, il est important que cette PPL prenne en compte les spécificités du rôle des maires et des adjoints, en particulier dans les petites communes rurales. En effet, les maires et les adjoints de petites communes rurales sont souvent confrontés à une crise des vocations. Les responsabilités liées à leur fonction sont nombreuses et le temps disponible pour les assumer est souvent limité. La mise en place d'une semaine de 4 jours pour les bénévoles pourrait contribuer à atténuer cette crise en permettant aux maires et aux adjoints de mieux concilier leur vie professionnelle et personnelle. De plus, cet aménagement du temps de travail permettrait aux maires et aux adjoints de se consacrer davantage à leurs missions d'élu. Ils pourraient ainsi être plus présents sur le terrain, au contact des

habitants, et mieux répondre à leurs besoins. Cela contribuerait à renforcer le lien entre les élus et les citoyens et à améliorer la qualité de la vie dans les petites communes rurales.